

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

| | |
|---------------------------------|----|
| Nbre de conseillers en exercice | 15 |
| Présents | 11 |
| Votants | 12 |
| absents | 04 |
| Procurations | 01 |

L'an Deux Mil vingt quatre

Le 15 Janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **09 janvier 2024**

PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DECLÉ Sébastien. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève.

ABSENTS : DELACOTE Aurélie. PERTUIS Martine. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.

PROCURATIONS: PERTUIS Martine à FORT Sylvette

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Bibliothèque – Désherbage des collections

Vu la Délibération n° 2022-100 du 17/10/2022 désherbage et proposition de tarif de revente

Monsieur le maire expose la nécessité de procéder au désherbage des livres usagés de la bibliothèque municipal.

A chaque période, la Bibliothèque fait état de la liste des pilons représentant l'ensemble des ouvrages destinés au rebus.

Les ouvrages concernés présentent tous un état physique correct mais un contenu ne correspondant plus à la demande du public en bibliothèque : il peut s'agir de documents au contenu daté et obsolète, n'offrant plus aux lecteurs un état à jour de la recherche ; d'ouvrages défraîchis dont la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse ; d'ouvrages dépassés dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapport aux besoins ; de documents ne correspondant plus à l'actualité et à la demande du public.

Toutefois, Monsieur le Maire rappelle que ces livres pourraient trouver une seconde vie et qu'il a été proposé de pouvoir les revendre comme suit :

- 1 € le livre en état moyen
- 2 € le livre en bon état

Il précise que l'usage de ces documents en bibliothèque ayant modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampons, cotation...), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion, et qu'ils pourront être vendus soit en continue à la bibliothèque soit lors de braderie.

Ces sommes seront encaissées sur la régie de recettes de la Bibliothèque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** la liste des livres telle que présentée par le service la bibliothèque en annexe.
- **VALIDE** les tarifs de 1 € et 2 € pour la revente des livres prévus au rebus

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20240115-2024-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2024

Affichage : 16/01/2024

HAUTEFORT le 15/01/2024

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS

